

2.500 euros la chambre

*La dernière
heure
31/01/2006*

■ La ville de Bruxelles attend l'accord de la Région pour mettre en place sa taxe sur les hôtels de passe

BRUXELLES ▽ Freddy Thielemans le martèle suffisamment fort: il veut mettre tous les moyens légaux en sa disposition pour mettre fin à la prostitution de rue et la traite des êtres humains à Bruxelles. Des moyens qu'il juge néanmoins limités. *"Il serait temps d'aborder cette problématique en face"*, estime-t-il, faisant allusion à une législation inadaptée en la matière.

Pour l'heure, le maieur bruxellois attend l'aval de l'autorité de tutelle pour enfin lancer sa taxe sur les hôtels de passe votée en novembre 2005. En clair, tout propriétaire d'hôtel de passe devra s'acquitter d'une taxe de 2.500 euros par an par local de rencontre (chambre, appartement, salon ou autre pièce). Cette

taxe est clairement destinée à éradiquer une grande partie des 14 hôtels de passe répertoriés sur le territoire bruxellois.

D'autres mesures structurelles ont été réalisées dans le quartier le plus touché de Bruxelles. Une zone 30 a notamment été aménagée dans le quartier Béguinage-Canal, tandis que la police a dressé plus de 700 procès verbaux – sur 2.416 contrôles de véhicules en 2005 – pour infraction au code de la route dans les environs directs.

Particulièrement concerné par la question, le comité de quartier Alhambra (quartier rue des Commerçants, Béguinage...) invite la Ville de Bruxelles à aller encore plus loin dans sa démarche en taxant le client d'une prostituée. *"Ce n'est pas le fait d'aborder ou d'accompagner une prostituée qui est punissable"*, explique un communiqué du Comité Alhambra, *"mais le fait d'utiliser les services de celle-ci..."*

Voilà des chasses au flagrant délit qui s'annoncent épiques...

M. L.